

Note d'informations aux parents

pour la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) pour enfant asthmatique

Service médical des élèves

Affaire suivie par :

Dr ALEXANDRA DUBERNET DE BOSCO

N° Conseil de l'ordre : 10002401585

Téléphone :

05 56 89 81 55

Télécopie :

05 56 84 98 24

Mél :

cmscol.gradignan@ac-bordeaux.fr

Centre médico-scolaire

5, avenue Charles et Emile Lestage

33170 GRADIGNAN

Votre enfant est suivi pour de l'**asthme**. En cas de **crise d'asthme** survenant à l'école, vous avez demandé la mise en place d'un **PAI** au directeur de l'école de votre enfant.

Afin d'établir ce PAI, vous devez adresser le protocole d'urgence **signé par votre médecin traitant au médecin de l'éducation nationale du secteur**.

Pour que ce PAI se mette en place dans les meilleures conditions il est nécessaire de :

- Fournir au directeur d'école, la Ventoline et la chambre d'inhalation
- Indiquer le poids de votre enfant sur le protocole
- Montrer la manipulation de la chambre d'inhalation aux enseignants
- Vérifier la date de péremption de la Ventoline pour l'année scolaire en cours
- Entretenir la chambre d'inhalation de votre enfant après chaque utilisation

Nous vous rappelons que ce protocole n'est applicable que sur le temps scolaire. Pour les autres périodes : restaurant scolaire, garderie matin et soir, vous devez faire cette même demande auprès de la mairie et des responsables des associations du périscolaire.

Nous vous informons que le PAI n'est **valable que pour l'année scolaire** en cours ; ainsi, à chaque rentrée scolaire il sera nécessaire de renouveler votre demande.

Le médecin de l'éducation nationale,

Docteur Alexandra Dubernet de Boscq

Service médical des élèves

Mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) pour enfant asthmatique

Affaire suivie par :

Dr ALEXANDRA DUBERNET DE BOSCO

N° Conseil de l'ordre : 10002401585

Téléphone :

05 56 89 81 55

Télécopie :

05 56 84 98 24

Mél :

cmscol.gradignan@ac-bordeaux.fr

Centre médico-scolaire

5, avenue Charles et Emile Lestage

33170 GRADIGNAN

Cher Confrère, chère Consœur,

Je suis sollicitée par ces parents, pour l'instauration d'un PAI en cas de **crise d'asthme**, pour leur enfant.

Afin d'harmoniser et de faciliter les pratiques à l'école, un protocole asthme a été élaboré. Ce protocole a été validé par le Professeur Fayon, responsable de la pneumologie au CHU pédiatrique.

Je vous serais très reconnaissant de l'utiliser et de le signer afin d'améliorer la prise en charge de la « crise d'asthme » au sein du lieu de scolarisation.

Pour toute prescription complémentaire, je vous prie de me contacter au :
☎ 05 56 89 81 55

ou bien sur mon adresse mail : cmscol.gradignan@ac-bordeaux.fr

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, cher Confrère, chère Consœur, mes salutations confraternelles.

Le médecin de l'éducation nationale,

Docteur Alexandra Dubernet de Boscq

PROTOCOLE D'URGENCE D'UNE CRISE D'ASTHME

1. En cas de toux persistante, de difficulté à respirer et/ou d'éventuels sifflements audibles lors de la respiration :

- Administrer avec la chambre d'inhalation **2 bouffées de VENTOLINE spray**, selon la procédure suivante :
 - Introduire 1 dose de Ventoline dans la chambre d'inhalation et laisser inspirer et expirer calmement 10 fois dans la chambre
 - Introduire 1 deuxième dose, laisser respirer calmement 10 fois
- Laisser l'enfant au repos 10 minutes, en position assise (ne pas l'allonger)
- Ne pas quitter l'enfant
- Prévenir les parents obligatoirement par écrit et par téléphone

2. Si l'état de l'enfant ne s'améliore pas :

- Renouveler l'administration de **VENTOLINE spray**

Nombre de doses* : (poids [kg] de l'enfant divisé par 2)

*Ne pas dépasser 12 doses

selon la procédure suivante :

- Introduire 1 dose de Ventoline dans la chambre d'inhalation et laisser respirer calmement 10 fois, renouveler l'opération pour chaque dose
- Laisser l'enfant au repos 10 minutes, en position assise (ne pas l'allonger)
- Appeler les parents pour qu'ils viennent le chercher

3. Si absence d'amélioration ou en cas d'aggravation (l'enfant ne peut plus parler, l'enfant est agité ou au contraire prostré) :

- **Appeler le 15** et dire : Enfant asthmatique absence d'amélioration après l'administration de bouffées de VENTOLINE

Date :

*Signature et cachet
du médecin de l'enfant*